

Obligations de vigilance : sécuriser le recours au portage salarial

Comprendre les risques, collecter les bons documents, piloter la mission en conformité

Faire appel à un consultant porté engage aussi **la responsabilité de votre entreprise**. Une vigilance bien organisée vous protège en cas de contrôle URSSAF et **sécurise la relation** avec la société de portage et le consultant. Voici les règles et les réflexes à adopter.



1. Anticiper : le calendrier de vigilance

J-7

Collecter les pièces de la société de portage

J0

Signer le contrat commercial de prestation de portage

M+6

Renouveler l'attestation de vigilance URSSAF

Fin

Archiver les pièces et faire le bilan de mission



Les risques à connaître



Solidarité financière

En cas de travail dissimulé du prestataire, le donneur d'ordre non vigilant peut devoir payer **cotisations, impôts et salaires**.



Délit de marchandage

Un consultant géré comme un salarié interne expose à une requalification en **prêt de main-d'œuvre illicite**.



Perte d'aides publiques

Le donneur d'ordre peut aussi devoir **rembourser des exonérations** et réductions de cotisations.



Les bonnes questions à se poser

☐

Le besoin est-il ponctuel et lié à une expertise absente en interne ?

☐

Le montant total de la prestation atteint-il 5 000 € HT ?

☐

Ai-je reçu une attestation de vigilance URSSAF de moins de 6 mois ?

☐

Le consultant garde-t-il son autonomie dans l'organisation de son travail ?

2. Encadrer le recours au portage



Les cas autorisés

- Une tâche **occasionnelle** hors de votre activité normale et permanente
- Une prestation **ponctuelle** nécessitant une expertise absente en interne
- **36 mois maximum** pour une même prestation (art. L1254-4)



Les cas interdits

- Remplacer un salarié en grève
- Effectuer certains travaux particulièrement dangereux
- Les services à la personne (garde d'enfants, aide aux personnes âgées ou handicapées)

Code du travail, art. L1254-3 à L1254-5.



Les documents à demander à la société de portage

Document	Ce qu'il prouve	Quand
Attestation de vigilance URSSAF	Déclarations et paiement des cotisations sociales à jour	Signature, puis tous les 6 mois
Extrait Kbis	Existence légale et immatriculation de la société	À la signature
Attestation de garantie financière	Salaires et cotisations couverts en cas de défaillance (obligation légale)	Signature, puis chaque année
Déclaration d'activité de portage	Activité déclarée auprès de l'administration du travail	À la signature
Attestation RC Professionnelle	Couverture des dommages liés à la prestation	Chaque année
Liste des salariés étrangers	Autorisations de travail des consultants concernés	Si applicable

Prestataire étranger : demandez aussi le numéro de TVA intracommunautaire et, pour un salarié détaché de l'UE, le certificat A1.



LE CONSEIL KAIPORTING

Notez dans votre agenda l'échéance des 6 mois dès la signature : une attestation périmée suffit à engager votre responsabilité.

3. Respecter le cadre légal et passer à l'action

Les seuils à connaître

5 000 € HT

Montant total du contrat à partir duquel la vigilance est obligatoire, **même payé en plusieurs fois**

6 mois

Fréquence de vérification de l'attestation, **jusqu'à la fin de la prestation** (art. L8222-1 et D8222-5)

36 mois

Durée maximale d'une même prestation de portage chez une entreprise cliente (**art. L1254-4**)



Points de vigilance

- ☐ Vérifier l'authenticité de l'attestation sur urssaf.fr avec son code de sécurité
- ☐ Contrôler que le besoin reste ponctuel ou lié à une expertise
- ☐ Garantir la santé et la sécurité du consultant sur vos sites
- ☐ Calculer la durée totale déjà faite par le consultant chez vous



Votre plan d'action vigilance

- 1 Qualifier le besoin et le montant de la prestation
- 2 Demander le dossier de conformité à la société de portage
- 3 Vérifier les pièces et **signer le contrat commercial**
- 4 Piloter la mission par livrables, sans subordination
- 5 **Renouveler l'attestation** tous les 6 mois et archiver



Pilotage de mission : prestation ou subordination ?

Prestation conforme	Risque de subordination
OBJECTIFS Livrables et résultats mesurables	OBJECTIFS Tâches quotidiennes imposées
ORGANISATION Le consultant choisit sa méthode	ORGANISATION Horaires et pouvoir disciplinaire imposés
POSITIONNEMENT Expert externe, hors hiérarchie	POSITIONNEMENT Intégré à l'organigramme interne

Besoin d'un dossier de vigilance complet ?

Parlez-en à un conseiller Kaiporting

01 87 66 75 64 · contact@kaiporting.com

Prendre rendez-vous